

*Comités de concertation
Bureaux
d'enregistrement et
Utilisateurs*

Compte-rendu de la réunion plénière

12/10/2017

afnic

Table des matières

1. Présents	3
2. Ordre du jour	5
3. Compte-rendu	6
3.1. Accueil	6
3.2. Point d'actualité	6
3.3. Point de discussion.....	7
3.3.1. Etude sur les motivations des usages des noms de domaine	7
3.3.2. RGPD : Evolution des contrats et pratiques entre l'Afnic et ses bureaux d'enregistrement.	8
3.3.3. Les membres de l'Afnic : position des Comités de concertation sur l'adhésion des salariés	10
3.4. Point d'information.....	11
3.4.1. Bilan des gTLDs.....	11
3.4.2. Réussir avec le Web	11
3.4.3. IoT.....	12
3.4.4. Tendances du marché des noms de domaine	13
3.5. Conclusion.....	13

1. Présents

Bureaux d'enregistrement : 13 (sur 43 membres)

DATAXY	DULAC	Bernard	A distance
DOMAINIUM	FRANCK	Philippe	
DOMAINOO	FARHAT	Saoussen	
GANDI	ATBANE	Idir	A distance
GANDI	LHUIILLERY	Nicolas	
NAMEBAY	LANTONNET	Eric	
NAMESHIELD	BENOIST	Maxime	
NETIM	VINCENT	Bruno	
NORDNET	JUNG	Scott	
ONLINE SAS	FRIGAULT	Laurent	
ONLINE SAS	MICHOT	Jean-Claude	
ORANGE	JEAN-GILLES	Sophie	
ORANGE	KUCZERA	Jeremy	
ORANGE	SELLIER	Sandrine	
ORDIPAT	DESTENAVE	Sylvie	
ORDIPAT	KORN	Jennifer	
SAFEBRANDS	HIREL	Sébastien	
VIADUC	BOUTIN	Céline	

Utilisateurs, personnes physiques et morales : 9 (sur 42 membres)

ASSOCIATION E-SENIORS	BACHOLLET	Anne-Marie
	BACHOLLET	Sébastien
ISOC France	CAMUS	Matthieu
	CHAGNY	Nicolas
	FRAPY	Agnès
	LOUIS	Benjamin
NEOCAMINO	MEASURES	Adrian
	PORTENEUVE	Elisabeth
	TAYER	David-Irving

Afnic

AFNIC	AMPEAU	Benoit	Responsable Labs
AFNIC	BENYELLES	Loffi	Responsable Marketing Innovation
AFNIC	BONIS	Pierre	Directeur général
AFNIC	BOULVARD	Nathalie	CIL
AFNIC	CANAC	Sophie	Services aux membres
AFNIC	DAMILAVILLE	Loïc	Etudes & Veille
AFNIC	DAVOUST	Clémence	Communication événementielle
AFNIC	DONG	Maëlle	Communication événementielle
AFNIC	GEORGELIN	Marianne	Responsable Politiques de registre
AFNIC	TURBAT	Emilie	Directrice Marketing et Commerciale

2. Ordre du jour

09h15 : Accueil

09h30 : Point d'actualité

09h45 : Présentation des éléments mis à la concertation avec les comités :

- ✓ Etude sur les motivations des usages des noms de domaine
- ✓ RGPD : Evolution des Contrats et Pratiques entre l'Afnic et ses Bureaux d'enregistrement
- ✓ Les membres de l'Afnic : position des Comités de Concertation sur l'adhésion des salariés

11h15 : Pause

11h30 : Comités de Concertation séparés

13h15 : Déjeuner

14h00 : Restitution des Comités de Concertation

15h00 : Présentation des points d'information et d'échange avec les membres

- ✓ IoT
- ✓ Bilan des gTLDs
- ✓ Réussir avec le web
- ✓ Tendances du marché des noms de domaine

17h00 : Fin

3. Compte-rendu

3.1. Accueil

Pierre Bonis introduit la séance en rappelant le mode de fonctionnement des comités de concertation et en présentant les points mis à l'ordre du jour.

Les trois administrateurs présents Sébastien Bachollet et Benjamin Louis (élus par les membres utilisateurs) et Eric Lantonnet (élu par les membres Bureaux d'enregistrement) souhaitent également la bienvenue aux participants en rappelant qu'ils sont à la disposition des membres.

Sébastien Bachollet rappelle que le départ de Mathieu Weill a entraîné un processus de recrutement et qu'après audition de plusieurs candidats, le Conseil d'administration a désigné Pierre Bonis comme Directeur général. Il explique que les membres à travers leurs élus au Conseil d'administration jouent un rôle important dans les décisions de l'association et notamment le choix du Directeur général.

3.2. Point d'actualité

Pierre Bonis explique que l'Afnic est suffisamment structurée et organisée pour que le départ de Mathieu Weill n'impacte pas la capacité de l'Afnic à poursuivre ses actions et à délivrer ses services.

Dans le cadre du CENTR, Nathalie Boulevard (CIL) et Mickael Vigreux (Responsable Commercial) ont été nominés pour l'Award de « contributeur de l'année », par leurs collègues européens du Centr, pour leur travail au sein de la communauté.

Le *.museum*, legacyTLD qui existe depuis 2003, a approché l'Afnic qui devrait ainsi devenir l'opérateur technique de registre du *.museum* d'ici la fin de l'année.

L'Afnic a lancé *Réussir avec le Web* lors du salon SME, l'outil est orienté TPE-PME. De la promotion du *.fr*, l'Afnic est passée à la promotion de la présence en ligne pour toucher les TPE, PME et inciter la présence en ligne.

En ce moment plusieurs sujets importants sont discutés à l'Icann, l'Afnic va y participer activement notamment concernant :

- ✓ RGPD,
- ✓ ccTLDs à 3 caractères (3 lettres qui ne peuvent pas être ouvertes à l'enregistrement par d'autres selon l'Afnic),
- ✓ Réformes de l'Icann et suite de la transition IANA :
 - La modification des relations avec l'Icann concernant la juridiction (loi californienne),
 - La diversité à tous niveaux ; or la composition du board et des groupes de décision sont de plus en plus américano (US) centrés.

Pierre Bonis rappelle l'importance de se manifester à tous les niveaux, même en ligne, pour porter ce besoin de diversité, et qu'il puisse être entendu par l'Icann.

Sébastien Bachollet indique en complément que le futur board ICANN sera composé de 5 citoyens des USA. C'est loin d'être une diversité représentative de la communauté internationale.

Concernant la gouvernance de l'association, une partie du Conseil d'administration de l'Afnic sera renouvelé en juin 2018 avec l'élection d'un représentant Bureaux d'enregistrement et un représentant Utilisateur. Chaque adhérent ayant 6 mois d'ancienneté en juin 2018 est électeur et peut être candidat. La campagne électorale débutera au premier trimestre 2018.

3.3. Point de discussion

N.B. Les réponses aux questions des membres sur les points de discussion ne figurent pas dans ce compte-rendu. Elles feront l'objet d'un retour séparé après analyse par les équipes de l'Afnic.

3.3.1. Etude sur les motivations des usages des noms de domaine

Lotfi Benyelles présente les attentes de cette étude qui a fait l'objet d'un GTO (groupe de travail opérationnel) à l'Afnic.

L'objectif est d'avoir des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sur les motivations d'achat d'un nom de domaine, les usages qui en sont faits et les profils des titulaires de .fr.

L'étude devra établir :

- ✓ Une synthèse des critères de décision par public et par type de présence en ligne sur l'ensemble du cycle de vie client
- ✓ Les points forts et points faibles du nom de domaine dans le contexte de la présence en ligne
- ✓ Les leviers d'action (commercial / marketing, etc...) des acteurs du métier des noms de domaine pour développer leur activité dans le contexte de la présence en ligne
- ✓ Les indicateurs de suivi de l'expérience client du prospect/titulaire de .fr

Comme cela avait été souhaité par les membres en comité de concertation :

- ✓ Une version complète des résultats sera limitée aux membres
- ✓ Une version synthétique de l'étude sera disponible pour tous
- ✓ La présentation synthétique des résultats pourra être faite lors d'un événement organisé par l'Afnic

L'Afnic souhaite avoir les retours de ses membres sur le questionnaire afin de l'améliorer avant que l'enquête soit menée rapidement ensuite, le but étant d'avoir des résultats d'ici la fin de l'année.

Pierre Bonis complète en demandant aux Bureaux d'enregistrement s'ils identifient une nécessité d'interaction avec eux par rapport au questionnaire qui va être adressé de fait à certains de leurs clients et si oui sous quelle forme.

Avis des bureaux d'enregistrements :

Après s'être réunis en session séparée, les bureaux d'enregistrement indiquent :

Cette étude est le fruit d'un important travail et ils remercient l'Afnic pour ce travail.

Il faudrait faire attention au vocabulaire « client Afnic » qui dans l'enquête désigne l'utilisateur alors que c'est le bureau d'enregistrement qui est le client de l'Afnic.

Les bureaux d'enregistrement souhaitent qu'une question soit ajoutée au questionnaire concernant le « parcours d'achat du client » pour savoir s'ils achètent leur nom de domaine par l'intermédiaire d'une agence ou directement sur internet. Il est important de laisser cette question totalement ouverte pour ne pas influencer les réponses.

Les bureaux d'enregistrement aimeraient également que l'Afnic puisse leur fournir du benchmark sur ce qui se fait ailleurs, via des études faites dans d'autres pays ou par d'autres (celle de Verisign par exemple).

Pierre Bonis répond qu'un benchmark est prévu également par l'intermédiaire du Centr qui devrait conduire le même type d'étude pour ses membres.

Avis des utilisateurs :

Après s'être réunis en session séparée, les utilisateurs indiquent :

Le volume de réponses annoncé paraît faible et il serait nécessaire d'élargir le panel.

Attention au risque de biais : les personnes qui répondent connaissent l'Afnic ou ont une motivation particulière. Il risque donc d'y avoir un volume faible de personnes qui répondent non à la première question. Il serait utile d'augmenter les réponses pour ce type de profil.

Il faudrait questionner les utilisateurs qui ont opté pour une présence en ligne uniquement sur les réseaux sociaux (Facebook). Pourquoi être allé sur ces réseaux, pourquoi pas de site web, quels sont les arguments qui le feraient venir vers une présence en ligne domaine + site. Ouvrir également les questions vers l'univers des apps de smartphone qui sont une sorte de présence en ligne et non traité ici.

Des remarques ont été faites sur la longueur de l'étude.

Il faudrait faire attention au vocabulaire « client Afnic » qui dans l'enquête désigne l'utilisateur alors que c'est le bureau d'enregistrement qui est le client de l'Afnic.

Dans les questions qui proposent un qcm d'extensions, attention à la façon de présenter le choix d'extension, notamment les autres ccTLD (non signifiés ici, sinon ajouter dans "autre").

Concernant l'outil utilisé pour l'enquête : il faudrait que le répondant puisse revenir sur les questions passées, qu'il puisse archiver, et avoir un récapitulatif de ses réponses à la fin.

Pierre Bonis répond concernant le panel de répondants qu'il pourra être élargi en s'appuyant sur les membres pour l'étendre.

Plusieurs membres utilisateurs se manifestent pour proposer d'étendre le panel à travers leur réseau, ou leurs adhérents.

3.3.2. RGPD : Evolution des contrats et pratiques entre l'Afnic et ses bureaux d'enregistrement.

Marianne Georgelin présente l'étude faite par l'Afnic des impacts du RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données*) sur les contrats et pratiques entre l'Afnic et les bureaux d'enregistrement, l'identification des traitements réalisés par les uns et les autres, les flux de données, les impacts et les responsabilités de chacun.

Le contrat sera soumis aux bureaux d'enregistrement le 1^{er} décembre, comme habituellement, mais les dispositions relatives au RGPD ne s'appliqueront que le 25 mai 2018, en même temps que le règlement.

L'article 19 du contrat sera modifié et renommé « protection des données personnelles ». Il fera référence aux dispositions du RGPD et appellera les rôles et responsabilités de chacun.

Il ressemblera à ce qui existe déjà mais sera étoffé avec le dispositif RGPD.

D'autres documents de l'Afnic seront impactés (la politique d'accréditation, peut-être la charte de nommage). Les modifications autres que le contrat seront faites au premier trimestre 2018. De plus l'Afnic va mettre en place une politique des données personnelles dans le cadre de la transparence et de l'information.

Un membre souhaite savoir si, dans le cadre des services additionnels tel que FR LOCK, l'Afnic est considérée comme responsable de traitement ou sous-traitant.

Nathalie Boulevard répond que dans ce cas l'Afnic est sous-traitant. Il revient au responsable de traitement, donc le bureau d'enregistrement, d'informer ses clients des destinataires des données le concernant pour permettre la délivrance du service. L'Afnic respecte les conditions de sécurité et de confidentialité dictées par le responsable du traitement, le bureau d'enregistrement, qui reste le contact privilégié du client.

Marianne Georgelin et Nathalie Boulevard rappelle également que le fait que l'Afnic pratique l'anonymisation des données personnelles dans le Whois depuis 10 ans facilite les choses et rend les modifications dues à l'arrivée du RGPD moins importantes.

Avis des bureaux d'enregistrements :

Après s'être réunis en session séparée, les bureaux d'enregistrement indiquent :

En l'état de la situation, les bureaux d'enregistrement voudraient recevoir les modifications qui vont affecter les contrats et indiquent qu'ils ne pourront rendre un avis qu'après avoir pris connaissance des éléments complets.

Ils souhaitent pouvoir étudier en une seule fois l'ensemble des documents et contrats que l'Afnic va modifier pour prendre en compte le RGPD et donc les recevoir de façon groupée.

Pierre Bonis rappelle que l'échéance habituelle de renouvellement des contrats est au 1^{er} janvier et que les modifications seront proposées le plus rapidement possible. Par contre les clauses ne s'appliqueront qu'en mai 2018, ainsi il sera toujours possible de poursuivre les discussions en début d'année 2018 si cela s'avérait nécessaire.

Les bureaux d'enregistrement et les équipes de l'Afnic conviennent que dans tous les cas, on ne peut pas attendre le prochain Comité de concertation et qu'il faudra faire les échanges en amont par mail notamment.

Avis des utilisateurs :

Après s'être réunis en session séparée, les utilisateurs indiquent :

Il y a eu une discussion de fond sur l'intérêt du RGPD pour les utilisateurs ainsi que sur l'origine du texte. Le RGPD ne changera pas grand-chose pour les utilisateurs. Les avis sont partagés sur l'intérêt et les avancées.

Les utilisateurs posent la question du niveau de préparation de l'Afnic pour répondre aux sollicitations (justifiées ou pas) des utilisateurs, notamment dans sa coresponsabilité de la détention de données (traitement ?). L'utilisateur risque de se retourner vers l'Afnic si le bureau d'enregistrement ou le revendeur ne répond pas aux sollicitations.

Attention aux effets de chaîne de responsabilité : les revendeurs des bureaux d'enregistrement, les revendeurs de revendeurs de bureaux d'enregistrement...

L'Afnic répond sur ce dernier point que c'est au bureau d'enregistrement de s'assurer que ses sous-traitants respectent aussi la réglementation.

3.3.3. Les membres de l'Afnic : position des Comités de concertation sur l'adhésion des salariés

Pierre Bonis introduit ce sujet en précisant que 2 salariés sont actuellement membres et posent une journée de congé pour venir participer aux travaux des comités ou à l'assemblée générale.

Il rappelle le contexte et l'historique des moments de la vie associative où cette question a déjà été abordée. Il résume les positions de différents groupes d'adhérents concernant l'adhésion des salariés.

Ce qui est compliqué, ce n'est pas la qualité des salariés membres, mais la façon dont ils sont perçus et entendus. Les interventions peuvent aussi avoir un impact sur l'organisation et l'ambiance de travail.

Par ailleurs en cas d'adhésion plus massive des salariés, le poids potentiel de ces derniers dans le collège utilisateur pourrait devenir trop grand pouvant conduire à ce qu'un salarié puisse être élu administrateur.

Il serait possible que l'implication des salariés qui le souhaitent se fasse sous une autre forme comme par exemple à travers les groupes de travail opérationnels (GTO).

Avis des bureaux d'enregistrements :

Après s'être réunis en session séparée, les bureaux d'enregistrement indiquent :

Un consensus a été trouvé par les bureaux d'enregistrement qui donnent un avis favorable à la modification des statuts pour interdire l'adhésion des salariés de l'Afnic à l'association.

Mais ils demandent à l'Afnic d'étudier la possibilité de renforcer l'implication des salariés dans la vie associative y compris hors adhésion. En effet, le principe d'une volonté d'implication des salariés est en soi bénéfique, ce sont les modalités de cette implication qui sont ici interrogées.

Avis des utilisateurs :

Après s'être réunis en session séparée, les utilisateurs indiquent :

Les utilisateurs ont relevé les problèmes éventuels de conflit d'intérêt pour le salarié membre, ainsi que la gêne occasionnée pour tous dans certains cas ou certaines discussions. Aussi, le risque d'influencer les débats a été soulevé.

Une solution serait de faire un sondage au Centr pour connaître les pratiques des autres ccTLD, et d'étudier ce qui se fait en France dans le monde associatif (associations d'une taille similaire). La grande liberté dans les statuts ouvre des solutions.

La discussion sur la réforme mérite d'être élargie, car il y a d'autres cas compliqués (Ministères, gTLD...) qui pourraient engendrer une adhésion massive et faire basculer l'équilibre du collège Utilisateurs.

A la vue des échéances importantes de l'Afnic dans les 3 à 4 années qui viennent, aux risques probables qui pèsent sur le collège utilisateurs et sur l'image de l'Afnic, les utilisateurs présents aujourd'hui sont arrivés à un consensus, aucune voix ne s'y est opposée, sur le cas des adhérents salariés :

Il est proposé d'exclure les salariés Afnic de l'association et de ne plus permettre leur adhésion.

Pour accompagner cette évolution des statuts :

La pertinence des salariés actuellement membres et leur volonté de contribuer à faire avancer l'association est appréciée. Il a été unanimement demandé à l'Afnic, par les utilisateurs présents, de graver dans le marbre les GTO et de les développer pour permettre à ces salariés volontaires et intéressés de participer au développement de l'Afnic,

Pierre Bonis résume donc les avis et attentes des membres sur ce sujet :

La direction de l'Afnic va demander au Conseil d'administration de convoquer une Assemblée générale extraordinaire en vue de modifier les statuts de l'association.

Dans un deuxième temps, une étude plus large devra être menée d'ici les comités de concertation d'octobre sur la refonte des collèges.

Sébastien Bachollet, membre utilisateur élu au Conseil d'administration, ajoute que si on modifie les collèges, il faut aller jusqu'au bout du raisonnement et étudier aussi les impacts sur la composition du Conseil d'administration.

Pierre Bonis remercie l'ensemble des membres pour la richesse des retours.

3.4. Point d'information

3.4.1. Bilan des gTLDs

Emilie Turbat présente un bilan des gTLDs suite à une demande exprimée par les membres.

L'Afnic accompagne aujourd'hui 13 registres répartis en 4 geoTLDs et 9 brand/corpTLDs.

Les gTLDs représentent en 2016 7% du chiffre d'affaire de l'Afnic.

Les volumes de noms de domaine sont très disparates selon les gTLDs.

Le volume n'est pas forcément un critère de réussite pour ces gTLDs : pour les geoTLDs la proximité (et l'exemplarité) est primordiale, pour les corpTLDs c'est plus une question d'usage (de stratégie) et pour certains comme le *.ovh* c'est le volume.

Muse Doma va confier à l'Afnic un legacy gTLD : le *.museum*, avec une transition technique prévue le 30 octobre. L'Afnic va mener à bien un projet de relance du *.museum* :

- ✓ *Recrutement de bureaux d'enregistrement*
- ✓ *Recrutement d'ambassadeurs du .museum*
- ✓ *Nouveau site web...*

3.4.2. Réussir avec le Web

Pierre Bonis précise en introduction que l'Afnic s'est positionnée sur le sujet de la présence en ligne à travers son implication dans :

- Transition Numérique Plus avec qui l'Afnic travaille mais dont la démarche n'est pas axée que sur la présence en ligne.
- Le rapport du CNUM auquel l'Afnic a participé activement
- Réussir en .fr et les partenariats Foliweb

Et maintenant : Réussir avec le Web

Emilie Turbat présente le projet qui a été recentré sur la cible TPE / PME et sur la présence en ligne et dont le contenu a été revu suite aux retours faits par les membres en comités de concertation du mois de mars.

Les résultats récoltés par cet outil d'auto-diagnostic de la présence en ligne vont bénéficier aux différents acteurs :

- au répondant qui aura des conseils pour améliorer sa présence en ligne
- au partenaire
- à l'Afnic

L'objectif de l'Afnic pour la fin de l'année : 1 000 répondants et 3 partenaires

Les bureaux d'enregistrement demandent s'il ne serait pas possible, dans le cadre de partenariats passés avec une fédération cliente d'un bureau d'enregistrement, d'étendre le processus pour qu'il intègre en fin de parcours la possibilité de dépôt du nom de domaine par l'intermédiaire du bureau d'enregistrement.

Emilie Turbat et Pierre Bonis répondent que le concept de départ, la philosophie de cet outil, ne prévoit pas ce type « d'exclusivité ».

Néanmoins, pour les bureaux d'enregistrement qui veulent relayer vers leurs clients et éventuellement faire des landing pages permettant aux adhérents des fédérations de passer à l'achat d'un nom de domaine, il y a toujours des possibilités, pour cela il faut qu'ils contactent Mickael Vigreux.

3.4.3. IoT

Benoit Ampeau présente les travaux de l'Afnic dans le cadre de la diversification possible vers l'IoT.

L'IoT représente l'extension d'Internet à des objets du monde réel.

L'Afnic s'est positionnée sur le sujet depuis plusieurs années et contribue actuellement en tant que membre institutionnel à des travaux au sein de la LoRa Alliance™.

La vision de l'Afnic est que le DNS, aujourd'hui un standard pour l'Internet, pourrait aussi devenir un standard pour l'IoT et devenir le service de nommage de l'IoT.

Le DNS permettrait notamment d'apporter de l'interopérabilité et de la portabilité entre standards et ainsi par exemple permettre in fine un gain sur le cycle de vie des produits (ne pas les jeter à chaque changement d'opérateur ou de technologie).

Le positionnement de l'Afnic est actuellement de valoriser le rôle d'un tiers de confiance et l'utilisation du DNS comme un composant standard, l'Afnic pourrait ainsi devenir un registre IoT.

Un membre demande comment est perçu le DNS dans le secteur de l'IoT et quelle est la position des autres registres sur ce sujet.

Benoit Ampeau répond que le seul autre registre à s'être positionné sur l'IoT est Nominet.

Concernant la perception du DNS dans l'écosystème IoT, les opérateurs n'attendent pas le DNS, ils peuvent faire fonctionner les objets connectés sans le DNS en passant directement des accords entre opérateurs, ...

Le DNS n'est pas une nouvelle solution mais bien une solution éprouvée dans le monde Internet, connue de tous, celle qui permettrait une interopérabilité et une portabilité simplifiée dans un environnement où plusieurs réseaux et standards coexistent.

3.4.4. Tendances du marché des noms de domaine

Loïc Damilaville présente les tendances du marché des noms de domaine.

3.5. Conclusion

Les comités de concertations utilisateur et bureaux d'enregistrement prennent fin à 17h00.

Le calendrier des prochains rendez-vous associatifs est affiché, et reproduit ci-dessous :

Date	Evènement	Lieu
Jeudi 8 février	Conseil d'administration	SQY (Afnic)
Jeudi 29 mars	Comités de Concertation Utilisateurs et Bureaux d'Enregistrement	SQY (Afnic)
Jeudi 12 avril	Conseil d'administration	SQY (Afnic)
Jeudi 17 mai	Afnic Forum	Paris
Mercredi 6 juin & jeudi 7 juin	Journées annuelles du Collège International	SQY (Afnic)
Vendredi 8 juin	Assemblée générale ordinaire Conseil d'administration Dîner annuel	Paris
Mercredi 26 & Jeudi 27 septembre	Conseil d'administration & Séminaire annuel stratégique du CA	?
Jeudi 11 octobre	Comités de Concertation Utilisateurs et Bureaux d'Enregistrement	?
Jeudi 15 novembre	Conseil d'administration	SQY (Afnic)